

Collège départemental consultatif du Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)

Vendredi 19 janvier 2024

**Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et
aux sports du Morbihan**

Ordre du jour :

- Fonctionnement des instances
- Retours sur la campagne FDVA « fonctionnement et innovation » 2023
- Calendrier et échanges autour des priorités de l'appel à projet FDVA « fonctionnement et innovation » 2024
- Quelques actualités sur la vie associative

Fonctionnement des instances

Composition du collège départemental

- Trois représentants des communes et des présidents d'EPCI désignés par l'association des Maires et présidents d'EPCI du Morbihan (modification du président AMF)
- Une représentante du conseil départemental du Morbihan désignée par le président du Conseil départemental du Morbihan
- Quatre personnalités qualifiées renouvelées et désignées par l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2023
- Quatre parlementaires désignés par les présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat (en attente)

La **commission régionale** émet un avis sur les priorités régionales et les propositions de financement du FDVA 1 et 2.

S'est tenue le 16 janvier 2024, se réunira à nouveau le 11 juin 2024

- Le **collège départemental** émet un avis sur :
 - des priorités locales, en tenant compte des priorités régionales,
 - les propositions de financement, ensuite présentées en commission régionale

Extrait du règlement intérieur

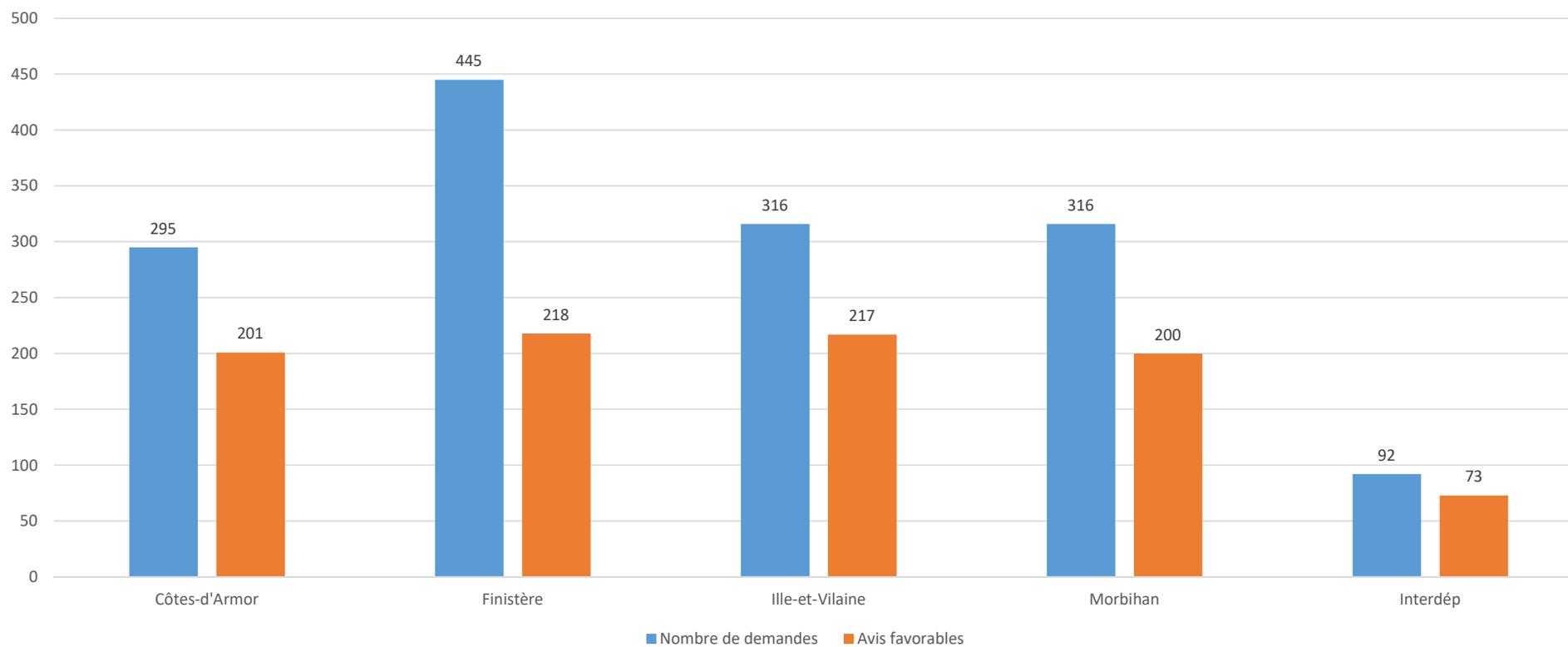
- **Article 4/ Suppléance et mandat**

- Le président et les membres du collège départemental qui siègent en raison des fonctions qu'ils occupent peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent, après en avoir avisé la direction des services départementaux de l'Education Nationale (DSDEN) – service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports (SDJES);
- Un membre désigné en raison de son mandat électif ne peut se faire suppléer que par un élu de la même assemblée délibérante, après en avoir avisé la DSDEN (SDJES) ;
- Les personnalités qualifiées ne peuvent se faire suppléer ;
- Après s'être assuré de l'impossibilité d'être suppléé, le membre du collège départemental peut donner un mandat à un autre membre ; les personnalités qualifiées peuvent uniquement donner procuration à une autre personnalité qualifiée membre du collège ;
- Nul ne peut détenir plus d'un mandat ;
- Tout mandat ou « pouvoir » ne vaut que pour la séance où l'absence du membre qui a été signalée au président.

- **Article 5/ Participation et quorum**

- Avec l'accord du président, les membres du collège départemental peuvent participer aux débats au moyen d'une conférence téléphonique ;
- Le quorum est atteint lorsque la moitié au moins des membres composant le collège départemental sont présents, y compris les membres prenant part aux débats au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle, ou ont donné mandat.
- Lorsque le quorum n'est pas atteint, le collège départemental délibère valablement sans condition de quorum après une nouvelle convocation portant sur le même ordre du jour au minimum 48 heures après la première réunion et spécifiant qu'aucun quorum ne sera exigé ;

Chiffres clés 2023



Financements 2023

	En 2023 Répartition régionale Crédits Vie associative*	En 2022 Répartition régionale Crédits Vie associative	En 2023 Répartition régionale fonds de concours	En 2022 Répartition régionale fonds de concours	En 2023 Montant total	En 2022 Montant total
Côtes d'Armor	216 811 €	213 883 €	175 155 €	99 167 €	391 966 €	313 050 €
Finistère	260 755 €	257 218 €	210 656 €	124 504 €	471 411 €	381 722 €
Ille et Vilaine	286 339 €	282 431 €	231 325 €	142 356 €	517 664 €	424 787 €
Morbihan	239 285 €	235 987 €	193 311 €	114 313 €	432 596 €	350 300 €
Inter Dept 10%	111 577 €	109 946 €	90 140 €	113 370 €	201 717 €	223 316 €
TOTAL	1 114 767 €	1 099 464 €	900 586 €	593 710 €	2 015 353 €	1 693 174 €

Projection 2024 : 20% à 40% d'augmentation de l'enveloppe financière

Critères de refus en 2023 du FDVA « fonctionnement et innovation »

- **Demande irrecevable** : Hors délai ou dossier incomplet
- **Projet non éligible** : études, formations, investissements d'équipement, création d'emploi ou soutien direct à l'emploi, structuration de filière économique...
- **Association inéligible** : association de salariés...
- **Budget non équilibré** : déséquilibre entre charges et produits, excédent important
- **Implication insuffisante des bénévoles dans l'association et/ou dans le projet**
- **Intérêt général insuffisant** (se mobiliser pour d'autres)
- **Contribution au dynamisme de la vie locale insuffisante**
- **Effet levier de la subvention insuffisant**
- **Démarche trop peu explicite**

Nouveautés 2024: fonctionnement des instances

- Fiches **conflit d'intérêt** pour tous les membres
- **Règlement intérieur** adopté en commission régionale, qui s'applique pour les collèges départementaux 2024
- **Publication de la liste des membres et du CR** (ou diaporama support) sur le site de la DRAJES; publication des propositions de financements des campagnes.
- **Délai d'envoi** des tableaux et de la note relative à l'instruction : 15 jours avant les collèges, 5 jours avant la commission régionale

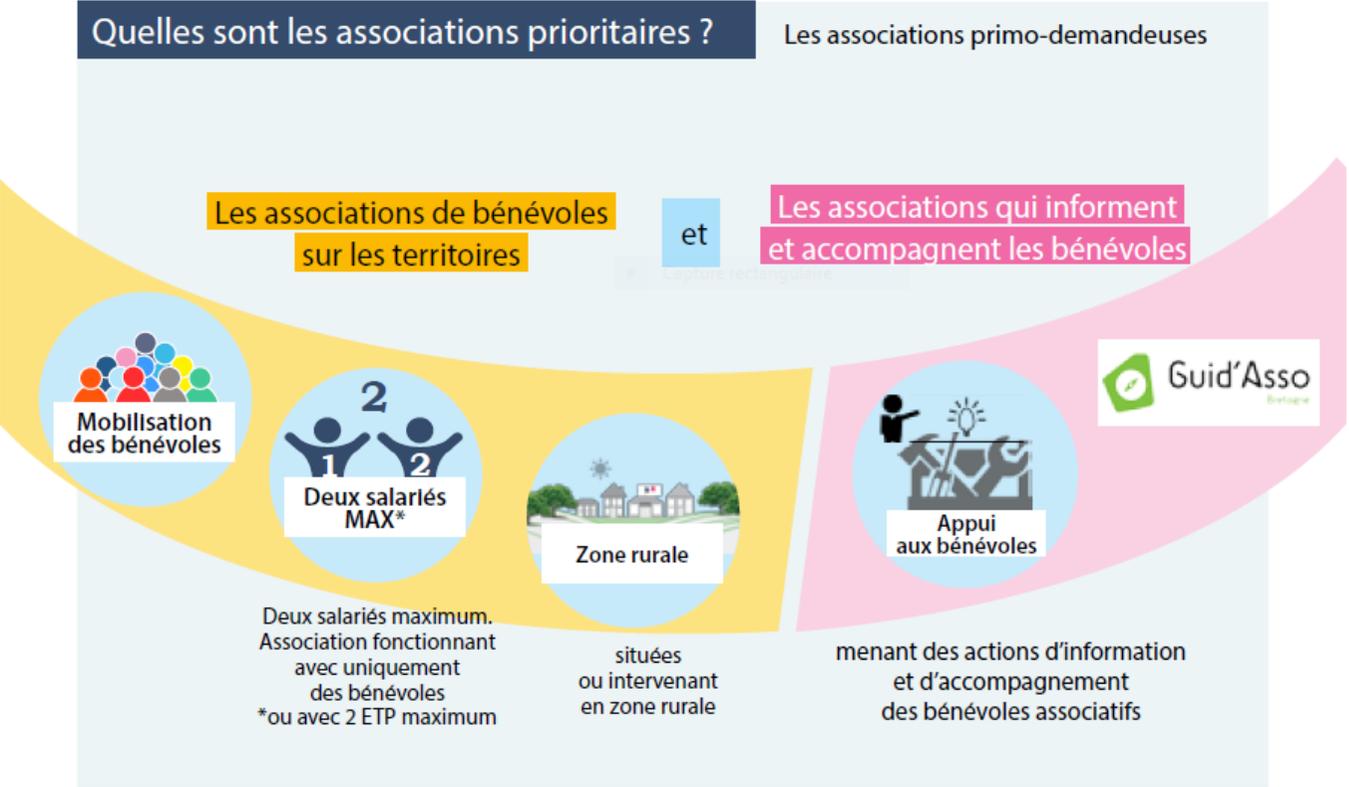
Calendrier 2024 FDVA 2

Commission régionale	Mardi 16 janvier
Collège départemental 56	Vendredi 19 janvier
Diffusion AAP	Vendredi 26 janvier
Clôture <i>8 semaines de campagne contre 5 semaines en 2023</i>	Mercredi 20 mars
Collège départemental 56	Vendredi 31 mai
Commission régionale	Mardi 11 juin
Publication des résultats	Lundi 17 juin

Calendrier 2024 FDVA 1

Lancement campagne	Lundi 19 février
Réunions d'information régionale en visio:	Lundi 19 février 12h30 Mercredi 21 février à 18h Vendredi 23 février à 11h
Clôture	Mardi 2 avril à midi

2024 Priorités de financement (et non exclusivités)



Priorités de financement (*socle régional commun*)

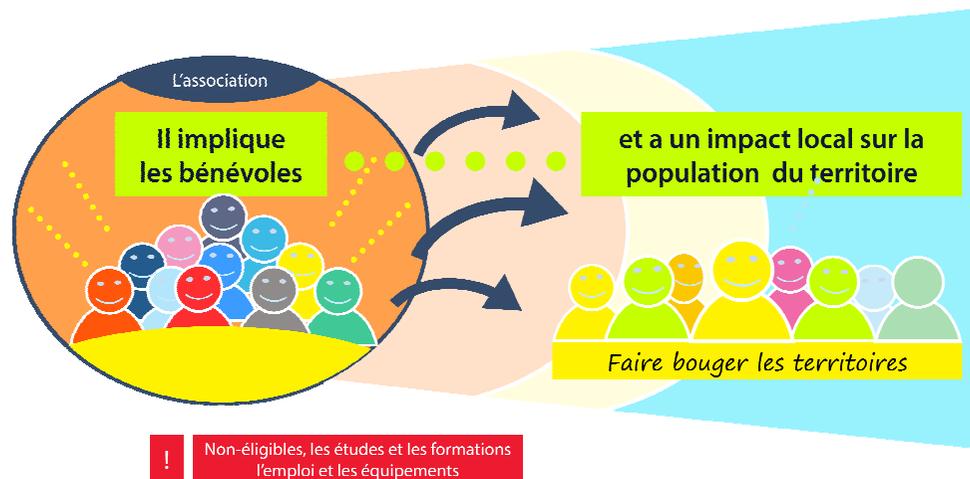
FDVA 2

BRETAGNE

Quelles sont les actions prioritaires ?

2024

Votre projet associatif global (FONCTIONNEMENT)



Priorités de financement (*socle régional commun*)

FDVA 2

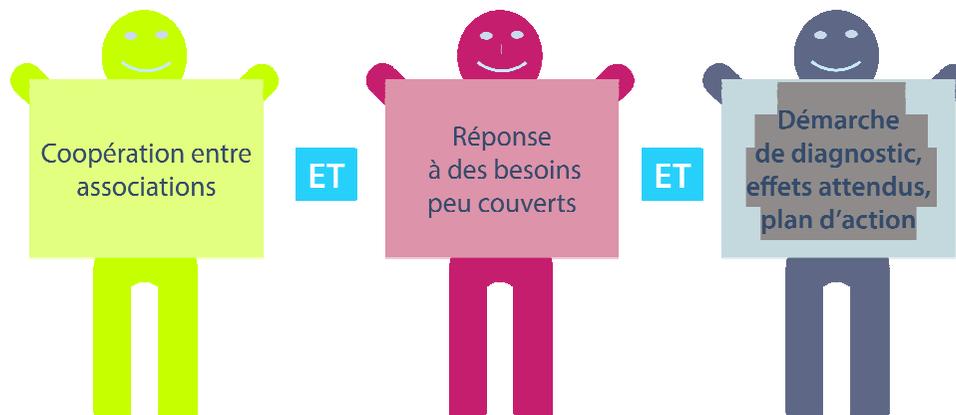
BRETAGNE

Quelles sont les actions prioritaires ?

2024

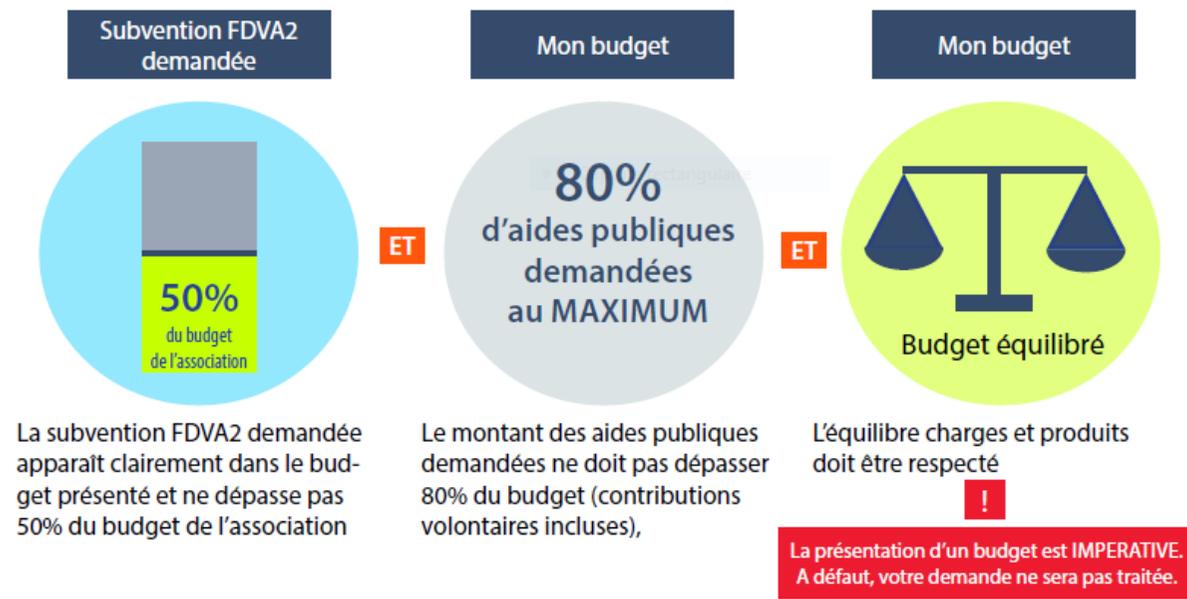
Priorité pour les nouveaux projets de coopération

Innovation



Modalités financières

■ Mon Budget : quelles sont les règles à appliquer ?



Une seule demande par association

- Fonctionnement **OU** Innovation
- AAP départemental ou AAP interdépartemental

Accompagnement renforcé pour les associations du département en 2024

- Diffusion de l'information et calendrier mailing
- Organisation de 2 réunions en format webinaire régional
- Organisation d'1 réunion webinaire régional sports
- Organisation équilibrée de **4 réunions d'informations** dans le département en co-animation dans le cadre du Guid'asso avec La Ligue de l'enseignement et le C.D.O.S 56

Mercredi 7 février 18H-20H	Limerzel
Jeudi 8 février, 18H- 20H	Locminé
Lundi 12 février 18H-20H	Guisriff
Mardi 13 février 18H-20H	Plouay

- Organisation d'une permanence au SDJES 56 semaine du 12 au 16 février

Photographie Vie associative Bretagne

sources 2022 : INSEE et Répertoire National des associations. Traitement R&S.

	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	National
Nombre d'associations actives (estimation)	13 000 et 14 000	19 000 et 21 000	24 000 et 26 000	16 000 à 18 000	
Secteur Sportif	1 830 clubs	2 435 clubs	2 825 clubs	2 235 clubs	
Nombre de bénévoles (se situe)	122 000 et 136 000	170 000 et 185 000	210 000 et 235 000	148 000 et 164 000	
Nombre d'associations employeuses	1 455	2 185	3 020	1 860	
Associations de moins de 3 salariés	800 (55%)	1 044 (48%)	1 470 (49%)	924 (50%)	49%
Personnes salariées	17 100 (11,3% des effectifs du 22)	25 560 (10,5 des effectifs du 29)	35 390 (10,2% des effectifs du 35)	19 955 (10,2% des effectifs du 56)	9,2%

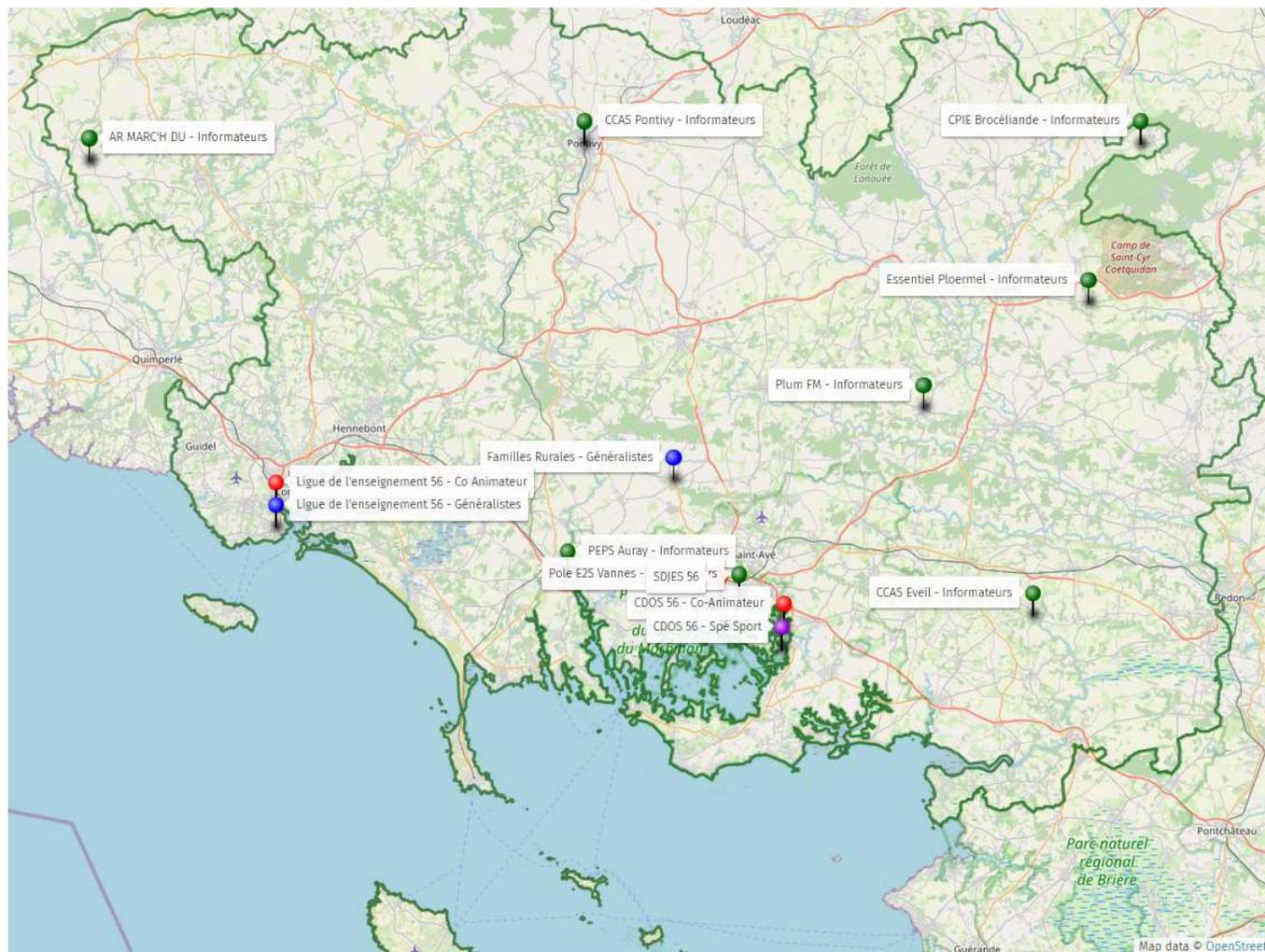
Nouvelles créations d'associations en 2022 – répartition départementales en %

Thèmes	Côtes d'Armor	Finistère	Ille-et-Vilaine	Morbihan	National
Culture	20,8	25,7	24,7	24,5	22,1
Sports	20,3	19,1	17,4	19,1	16,4
Loisirs	14,1	11,2	10,4	12,4	11,3
Social	11,0	6,6	8,5	7,1	8,6
Amicales-entraide	2,8	4,6	6,7	6,1	8,3
Education-formation	2,5	3,4	6,1	1,8	4,9
Economie	8,2	7,2	4,3	6,8	5,3
Santé	5,5	6,4	5,1	4,7	5,2
Environnement	9,2	7,1	6,3	8,9	6,0
Autres	5,6	8,7	10,5	8,6	11,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0



- Co-animation : La Ligue de l'Enseignement, C.D.O.S 56, SDJES 56
- Accompagnement généraliste : La Ligue de l'Enseignement et Familles Rurales 56
- Accompagnement spécialiste : C.D.O.S 56
- Informateur => Objectif :1 structure par EPCI
- Orientateur => Début de l'état des lieux pour une labellisation en 2024

Etat des lieux Guid'Asso 56



Co animation
2 généralistes
8 Informateurs